

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARGENTEUIL
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Mille-Isles, tenue le 6 mai 2015, à la place régulière des séances, sous la présidence de monsieur Michel Boyer, maire.

Les membres du conseil présents sont :

Monsieur André Durocher, Monsieur Fred Beaudoin, Madame Dawn Charles, Monsieur David Hudson, Madame Brenda Dawson.

Les membres du conseil absents sont :

Monsieur Howard Sauvé.

Madame Josée Hébert, greffière et secrétaire-trésorière adjointe, est présente et agit comme secrétaire de la séance.

Ouverture de la séance

Le maire déclare la présente séance ouverte et demande la tenue d'une période de réflexion.

Période de questions portant sur l'ordre du jour

Le public s'adresse au président de l'assemblée et pose des questions sur les sujets à l'ordre du jour seulement.

2015-05-085

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour de la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE.

**OUVERTURE DE LA SESSION
PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR**

1. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
2. **Adoption des procès-verbaux**
 - 2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1 avril 2015
3. **Approbation des comptes**
4. **États financiers**
 - 4.1 États financiers se terminant le 31 mars 2015
5. **Correspondance**
6. **Compte-rendu des comités**
7. **Dépôt de rapports**
 - 7.1 Dépôt du rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement
 - 7.2 Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

8. Affaires diverses

- 8.1 Adoption du Règlement numéro RU.05.2011.01 amendant le Règlement de permis et certificats numéro RU.05.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions et des corrections à diverses dispositions générales visant la terminologie, les déclarations de travaux, les documents exigés, les travaux assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation, les installations sanitaires et les puits
 - 8.2 Adoption du Règlement numéro RU.02.2011.06 amendant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions et corrections à diverses dispositions générales visant le nombre d'étages, les logements supplémentaires, les piscines et les rives.
 - 8.3 Adoption du règlement portant le numéro concernant la construction des chemins publics ou privés 2015-05
 - 8.4 Retrait du « Règlement de zonage RU.02.2011.05 afin de dicter de nouvelles dispositions relativement à l'usage d'Écogîte et afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-3 et d'y autoriser l'usage C4 commerce récréotouristique et culturel, pour n'y autoriser qu'uniquement l'usage Éco-gîte contenu au code d'usage C4-01 » et de la résolution numéro 2015-04-063
 - 8.5 Avis de motion concernant le Règlement portant le numéro 2015-06 abrogeant les Règlements portant les numéros 72, 176, 187, 195 et 2009-02
 - 8.6 Dossier PIIA 2015-004 - Agrandissement d'un bâtiment d'intérêt - le lot 3 205 830
 - 8.7 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels - dossier Madame Suzanne Desrochers et Monsieur Serge Lamoureux
 - 8.8 Mandat à la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil
 - 8.9 Mandat à la firme Environnement S-Air pour l'inspection des édifices municipaux (amiante)
 - 8.10 Programmation des travaux – TECQ 2014-2018
 - 8.11 Appel d'offres public relatif à l'agrandissement du bâtiment abritant la caserne et le garage municipal
 - 8.12 Remplacement du photocopieur
 - 8.13 Acquisition de radios portatives
 - 8.14 Installation du projecteur au plafond de la salle Strong
 - 8.15 Demande au gouvernement du Québec de réviser la Loi sur le tabac
 - 8.16 Autorisation de circuler sur le territoire donnée à l'événement cycliste La Grande Traversée
 - 8.17 Nomination de monsieur Michel Boyer, maire de Mille-Isles à titre de célébrant de mariages ou d'unions civiles
- 9. Période de questions**
- 10. Levée de la séance**

2. Adoption des procès-verbaux

2015-05-086

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} avril 2015

Considérant que le procès-verbal de la séance ordinaire du **1^{er} avril 2015** a été remis aux élus au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

Considérant que les membres du conseil déclarent l'avoir reçu et lu.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER ET D'ADOPTER, tel que présenté, le procès-verbal de la séance ordinaire du **1^{er} avril 2015**.

ADOPTÉE.

2015-05-087

3. Approbation des comptes

Considérant que les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes d'avril 2015.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER les comptes énumérés dans la liste des comptes d'avril 2015 totalisant **175 457.88 \$** et d'en autoriser les paiements.

De plus, le conseil reconnaît avoir pris connaissance des dépenses incompressibles du mois d'avril 2015 et en approuve les paiements.

ADOPTÉE.

4. États financiers

4.1 États financiers se terminant le 31 mars 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé au conseil les états financiers (*non vérifiés*) pour la période se terminant le 31 mars 2015.

5. Correspondance

Un résumé de la correspondance du mois d'avril 2015 a été remis à chacun des membres du conseil au moins quarante-huit (48) heures avant la présente séance. Le maire en fait la lecture au profit des gens présents dans la salle.

6. Compte-rendu des comités

Sécurité publique : Rencontre le 7 mai 2015 avec les locateurs du centre de villégiature du Lac Fiddler, la Sûreté du Québec et la Municipalité.

Communication : L'Info Mille-Isles du mois de mai 2015 sera posté au cours de la semaine prochaine.

Loisir et culture : Dans le cadre de la campagne « Québec en Forme », une agronome et un animateur seront disponibles gratuitement pour accompagner les citoyens dans le projet du jardin communautaire.

Procès-verbal du conseil de la **MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

Nouvelles régionales

La MRC d'Argenteuil présente la 13^e édition du Tournoi des Sélections Régionales de Soccer 2015, du 28 juillet au 1^{er} août 2015. Dans le but d'offrir à ces nombreux jeunes athlètes de 13 ans et visiteurs une expérience mémorable, la MRC vous propose de faire partie de la réussite en achetant un billet de tirage au coût de 20 \$. Profitez de cette opportunité et courez la chance de gagner. Le tirage aura lieu lors de la cérémonie de clôture le 1^{er} août 2015.

Le 21 avril dernier, la Sûreté du Québec et la MRC d'Argenteuil organisaient leur toute première collecte de sang à la salle du Bingo de Lachute. À cette occasion, 129 donneurs ont répondu à l'appel permettant ainsi de dépasser largement l'objectif de 100 donneurs établis pour cette première collecte.

Le 3 juin 2015, la MRC participera au grand rassemblement de la fédération québécoise des municipalités dans le cadre de la négociation du prochain pacte fiscal d'une durée de quatre (4) ans entre le gouvernement du Québec et les municipalités. Je serai de la délégation de la MRC d'Argenteuil. Chaque MRC est invitée à y déléguer quatre (4) représentants. Le préfet, le directeur général et deux (2) maires.

Je ne présiderai pas la prochaine séance. Madame Brenda Dawson, mairesse suppléante, agira à titre de présidente de la séance.

7. Dépôt de rapports

7.1 *Dépôt du rapport mensuel de la directrice du service de l'urbanisme et de l'environnement*

La greffière et secrétaire trésorière adjointe dépose au conseil le rapport préparé par la directrice du Service de l'urbanisme et de l'environnement concernant la liste des permis émis et refusés ainsi que la liste de tous constats d'infraction émis pour le mois de mars 2015.

7.2 *Certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter*

Je, Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière, atteste qu'à la suite de la procédure d'enregistrement relative au Règlement RU.02.2011.05 ayant pour titre « Règlement de zonage RU.02.2011 afin de dicter de nouvelles dispositions relativement à l'usage Éco-gîte et afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-3 et d'y autoriser l'usage C4 commerce récréotouristique et culturel, pour n'y autoriser qu'uniquement l'usage Éco-gîte contenu au code d'usage C4-01. » :

- a) Le nombre de personnes habiles à voter établi est de 244;
- b) Le nombre de demandes requises pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 35;
- c) Le nombre de demandes faites est de 93.

Par conséquent, je déclare qu'un scrutin référendaire portant sur le Règlement numéro RU.02.2011.05 doit être tenu.

Johanne Ringuette
directrice générale et secrétaire-trésorière
le 21 avril 2015

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

8. Affaires diverses

2015-05-088

8.1 **Adoption du Règlement numéro RU.05.2011.01 amendant le Règlement de permis et certificats numéro RU.05.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions et des corrections à diverses dispositions générales visant la terminologie, les déclarations de travaux, les documents exigés, les travaux assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation, les installations sanitaires et les puits**

Considérant qu'un avis de motion a été donné le 1 avril 2015 avec la mention de dispense de lecture par monsieur Howard Sauvé;

Considérant l'adoption du premier projet de règlement le 1 avril 2015;

Considérant la tenue de l'assemblée de consultation publique le 6 mai 2015 à 18 h 15;

Considérant qu'aucune disposition contenue dans le présent règlement n'est susceptible d'approbation référendaire;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1), et qu'en conséquence le maire est dispensé d'en faire la lecture;

Considérant qu'une copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU : à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement numéro RU.05.2011.01 amendant le règlement de permis et certificats numéro RU.05.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions et des corrections à diverses dispositions générales visant la terminologie, les déclarations de travaux, les documents exigés, les travaux assujettis à l'obtention d'un certificat d'autorisation, les installations sanitaires et les puits.

ADOPTÉE.

2015-05-089

8.2 **Adoption du Règlement numéro RU.02.2011.06 amendant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions et corrections à diverses dispositions générales visant le nombre d'étages, les logements supplémentaires, les piscines et les rives.**

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du 1^{er} avril 2015;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1);

Considérant que les membres du conseil municipal présents lors de l'adoption du présent règlement déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

Considérant que copie du règlement a été mise à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance;

Considérant qu'une assemblée de consultation publique a été tenue le 6 mai 2015 à 18 h 30;

Considérant que les dispositions de ce règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ADOPTER le Règlement numéro RU.02.2011.06 amendant le Règlement de zonage numéro RU.02.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, tel que déjà amendé, afin d'apporter des précisions et corrections à diverses dispositions générales visant le nombre d'étages, les logements supplémentaires, les piscines et les rives.

ADOPTÉE.

En conformité avec l'article 361 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, messieurs Fred Beaudoin et David Hudson déclarent leur intérêt relatif au Règlement 2015-05 concernant la construction des chemins publics et privés, et s'abstiennent de voter.

2015-05-090

8.3 Adoption du Règlement portant le numéro 2015-05 concernant la construction des chemins publics ou privés

Considérant qu'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du mercredi 4 mars 2015 par monsieur David Hudson;

Considérant qu'une copie du présent règlement a été remise aux membres du conseil municipal conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1);

Considérant que les membres du conseil municipal présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Considérant que le règlement a été mis à la disposition du public pour consultation dès le début de la séance.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (3) :

D'ADOPTER le Règlement portant le numéro 2015-05 *concernant la construction des chemins publics ou privés.*

ADOPTÉE.

2015-05-091

8.4 Retrait du « Règlement de zonage RU.02.2011.05 afin de dicter de nouvelles dispositions relativement à l'usage Éco-gîte et afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-3 et d'y autoriser l'usage C4 commerce récréotouristique et culturel, pour n'y autoriser qu'uniquement l'usage Éco-gîte contenu au code d'usage C4-01 » et la résolution 2015-04-063

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

Considérant l'adoption du règlement RU.02.2011.05, le 1 avril 2015, résolution numéro 2015-04-063;

Considérant la tenue du registre du 21 avril 2015;

Considérant que le registre n'a pas pour effet de se prononcer sur l'acceptabilité ou non de la modification projetée, mais d'exprimer le désir que l'ensemble des citoyens visés habiles à voter puisse se prononcer par voie référendaire sur ce sujet;

Considérant la volonté du promoteur de retirer son projet;

Considérant le pouvoir donné au conseil en vertu de l'article 559 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* (RLRQ, chapitre E-2.2) de retirer le règlement et la résolution.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE RETIRER le « *Règlement de zonage RU.02.2011.05 afin de dicter de nouvelles dispositions relativement à l'usage Éco-gîte et afin de modifier la grille des spécifications de la zone H-3 et d'y autoriser l'usage C4 commerce récréotouristique et culturel, pour n'y autoriser qu'uniquement l'usage Éco-gîte contenu au code d'usage C4-01* » et la résolution 2015-04-063;

D'EN INFORMER les personnes intéressées par avis public dans les quinze (15) jours et de faire le suivi au directeur général des élections.

ADOPTÉE.

8.5 ***Avis de motion concernant le Règlement portant le numéro 2015-06 abrogeant les Règlements portant les numéros 72, 176, 187, 195 et 2009-02***

Avis de motion est par la présente donné par *monsieur André Durocher*, qu'à la prochaine séance ou à la séance subséquente, le conseil adoptera un règlement portant sur l'abrogation des Règlements portant les numéros 72, 176, 187, 195 et 2009-02.

Ce règlement sera adopté avec dispense de lecture conformément à l'article 445 du *Code municipal du Québec* (RLRQ, chapitre C-27.1).

2015-05-092

8.6 ***Dossier PIIA 2015-004 – Agrandissement d'un bâtiment d'intérêt - lot 3 205 830 du cadastre du Québec***

Considérant le projet d'agrandissement de la résidence citée comme bâtiment d'intérêt située sur le lot 3 205 830 du cadastre du Québec, en bordure du chemin de Mille-Isles;

Considérant que les propriétaires se sont engagés à procéder à l'installation d'un nouveau système sanitaire;

Considérant que le bâtiment principal est nommé comme bâtiment d'intérêt et que toute intervention, dans ce cas l'agrandissement de la résidence, est assujettie au *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* numéro RU.06.2011;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

Considérant tous les documents déposés et l'analyse du dossier en vertu des critères et des objectifs du Règlement RU.06.2011;

Considérant la recommandation du comité consultatif d'urbanisme.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER le projet d'agrandissement de la résidence citée comme bâtiment d'intérêt située sur le lot 3 205 830 du cadastre du Québec, conformément au dossier PIIA 2015-004.

ADOPTÉE.

2015-05-093

8.7 Contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels – (Madame Suzanne Desrochers et monsieur Serge Lamoureux)

Considérant que les demandeurs, madame Suzanne Desrochers et monsieur Serge Lamoureux, ont déposé une demande de permis de lotissement afin de procéder à la création des lots 5 685 383, 5 685 384, 5 685 385, 5 685 386 et 5 685 387 du cadastre du Québec. Cette opération cadastrale est montrée au plan préparé par Michel Ladouceur, arpenteur-géomètre, sous le dossier numéro 3056, minute 12848, en date du 26 mars 2015;

Considérant que ce projet d'opération cadastrale vise la création de cinq (5) lots distincts;

Considérant que la contribution aux fins de parcs et espaces verts est exigible pour le lot 5 685 385 du cadastre du Québec;

Considérant que les lots 5 685 384 et 5 685 386 sont exempts d'une contribution, car ils sont identifiés pour des fins de voie de circulation;

Considérant que les lots 5 685 383 et 5 685 387 bénéficient d'un report de contribution, car ils ne sont pas des lots à construire;

Considérant que selon les termes de l'article 2.2.1 du Règlement de lotissement RU.03.2011 de la Municipalité de Mille-Isles, le conseil municipal doit se prononcer quant à la cession aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels en vertu de ce règlement;

Considérant que la contribution exigée en vertu du règlement précité est fixée à 10 % de la superficie de terrain, situé dans un endroit qui, de l'avis du conseil, convient à l'établissement de parcs ou de terrains de jeux, ou au versement d'une somme de 10 % de la valeur du terrain inscrite au rôle d'évaluation municipale;

Considérant que selon le règlement précité, la contribution exigée pour la présente opération cadastrale est établie à 1 384,68 \$ ou à une superficie de 232,68 mètres carrés.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

D'APPROUVER la demande de contribution relative aux parcs, terrains de jeux et espaces naturels de madame Suzanne Desrochers et monsieur Serge Lamoureux, et que la contribution totale de l'opération cadastrale soit de 1 384,68 \$.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

QUE cette contribution monétaire soit versée au fonds réservé aux fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels.

ADOPTÉE.

2015-05-094

8.8 Mandat à la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles souhaite obtenir une assistance réglementaire afin de l'accompagner dans la réalisation de deux (2) phases d'analyse, lesquelles mèneront à la modification des règlements d'urbanisme;

Considérant que la Municipalité souhaite trouver une solution réglementaire pour certains cas d'exception, notamment pour des usages accessoires ou principaux exercés sur un même terrain qu'un autre usage, pour lesquels l'occupant ou le propriétaire n'a jamais obtenu d'autorisation de la Municipalité;

Considérant que la Municipalité ainsi que le comité consultatif d'urbanisme souhaitent revoir l'ensemble des usages autorisés par zone, plus particulièrement dans certains territoires d'urbanisme.

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Brenda Dawson

APPUYÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE MANDATER la firme Hélène Doyon, urbaniste-conseil, dans le but d'obtenir une assistance professionnelle relativement à la modification des règlements d'urbanisme;

D'IMPUTER cette dépense, au montant de 9 600 \$ taxes en sus au poste budgétaire 02-61000-419.

ADOPTÉE.

2015-05-095

8.9 Mandat à l'entreprise Environnement S-Air pour l'inspection des édifices municipaux (amiante)

Considérant que la *Loi sur la santé et la sécurité du travail* exige d'identifier les risques de développement de maladies professionnelles par la caractérisation des matériaux susceptibles de contenir de l'amiante;

Considérant qu'afin d'assurer la santé et l'intégrité physique des travailleurs, la Commission de la santé et de la sécurité du travail (CSST) oblige les propriétaires à implanter un registre identifiant tous les flocages des bâtiments construits avant le 15 février 1990 et tous les calorifuges dans les édifices érigés avant le 20 mai 1999;

Considérant que les propriétaires doivent se conformer avant le 6 juin 2015;

Considérant que les propriétaires doivent identifier les matériaux qui contiennent de l'amiante dans l'entièreté de leurs bâtiments.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

DE MANDATER l'entreprise Environnement S-Air pour l'inspection des trois (3) bâtiments de la Municipalité de Mille-Isles (l'édifice municipal, le bâtiment abritant la caserne et le garage municipal, et le Maple Grove) afin de déterminer s'ils contiennent de l'amiante;

D'IMPUTER la dépense au montant de 1 925 \$ taxes en sus, représentant le maximum possible du coût pour ce mandat, aux postes budgétaires : 02-19000-419, 02-22000-419, 02-32000-419, 02-70100-419 et 02-70220-419.

ADOPTÉE.

2015-05-096

8.10 Programmation des travaux – TECQ 2014-2018

Considérant que la Municipalité de Mille-Isles a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Considérant que la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Monsieur David Hudson

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

DE S'ENGAGER à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

DE S'ENGAGER à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

D'APPROUVER le contenu et d'autoriser l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

DE S'ENGAGER à réaliser le seuil minimal d'immobilisation en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des quatre (4) années du programme;

DE S'ENGAGER à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

2015-05-097

8.11 Appel d'offres public relatif à l'agrandissement du bâtiment abritant la caserne et le garage municipal

Considérant le *Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1)* impose les règles en matière d'attribution de contrats pour les organismes municipaux;

Considérant qu'à l'article 935 de ce code, le législateur resserre les règles d'un appel d'offres public pour l'octroi d'un contrat dès qu'il comporte une dépense supérieure à 100 000 \$ ou plus;

Considérant que cet appel d'offres doit être publié dans le système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO) approuvé par le gouvernement pour l'application de la *Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1)* et dans un journal diffusé sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE PROCÉDER à un appel d'offres public, le 14 mai 2015, afin d'obtenir des soumissions relativement à l'agrandissement du bâtiment abritant la caserne et le garage municipal, tel que décrit au document d'appel d'offres portant le numéro 2015-05-097, incluant les plans et devis de soumission préparés par HÉBERT ZURITA DANIS SMITH ARCHITECTES, le tout en conformité avec la *Politique de gestion contractuelle 2010* de la Municipalité de Mille-Isle;

DE PRÉCISER que la Municipalité de Mille-Isles ne s'engage à accepter ni la soumission la plus basse, ni aucune des soumissions reçues, et elle décline toute responsabilité à l'égard de l'un ou l'autre des soumissionnaires en cas de rejet de toutes les soumissions. Le contrat est adjugé sur décision du conseil municipal, à sa seule discrétion, et la Municipalité ne peut être liée d'aucune autre façon que par une résolution du conseil.

Les soumissions seront reçues jusqu'à 11 h, le 10 juin 2015 et ouvertes immédiatement après.

L'adjudication du contrat se fera à la séance extraordinaire du 17 juin 2015.

ADOPTÉE.

2015-05-098

8.12 Remplacement du photocopieur

Considérant l'offre de Juteau Ruel inc. d'annuler sans frais le contrat existant du photocopieur et d'en installer un neuf plus performant;

Considérant que les termes du nouveau contrat de 66 mois représentent pour le Municipalité une économie de 147.20 \$ par mois pour les trois (3) premières années, soit plus de 5 000 \$.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

D'ACQUÉRIR un photocopieur/imprimante Canon, Image Runner Advance IRC 9270 PRO, suivant les dispositions énoncées à la proposition (révisée 2ième) de la firme Juteau Ruel inc., au coût mensuel de 808.75 \$ taxes en sus;

D'IMPUTER cette dépense au poste budgétaire numéro 02-13000-527.

ADOPTÉE.

2015-05-099

8.13 *Acquisition de radios portatives*

Considérant la recommandation numéro 2015-55 SSI du directeur du Service d'incendie à l'effet de procéder à l'achat de quatre (4) radios portatives auprès de *Accès Communications* au montant de 3 817.17 \$ taxes incluses;

Considérant que le directeur du Service incendie a préalablement obtenu des soumissions d'un minimum de trois (3) fournisseurs.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Monsieur André Durocher

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'AUTORISER le directeur du Service incendie à procéder à l'achat de quatre (4) radios portatives auprès de *Accès Communications* au montant de 3 817.17 \$ taxes incluses, le tout tel que décrit à la soumission numéro 2015-55 SSI, datée du 20 mars 2015, en conformité avec la politique de gestion contractuelle de la Municipalité;

D'IMPUTER cette dépense aux activités d'investissement au poste budgétaire 23-03000-725.

ADOPTÉE.

2015-05-100

8.14 *Installation du projecteur au plafond de la salle Strong*

Considérant qu'il est difficile pour les citoyens de bien voir l'écran sur lequel est projeté de l'information lors de séances et de réunions d'informations;

Considérant qu'il faut prévoir une somme de 1 000 \$ taxes en sus pour faire l'achat de matériel et l'installation du projecteur au plafond de la salle Strong.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'ACHETER le matériel nécessaire pour l'installation du projecteur;

D'IMPUTER cette dépense, au montant de 1 000 \$ taxes en sus, aux postes budgétaires 02-70120-522 (500 \$), 02-70120-526 (100 \$) et 02-70120-419 (400 \$).

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

2015-05-101

8.15 Demande au gouvernement du Québec de réviser la Loi sur le tabac

Considérant le souhait du conseil de la Municipalité de Mille-Isles de promouvoir la santé publique et d'adopter une motion demandant au gouvernement du Québec d'inclure les cigarettes électroniques à la *Loi sur le tabac*, pour que leur utilisation soit interdite dans tout endroit où l'usage de la cigarette est interdit au Québec;

Considérant que la déclaration de madame Lucie Charlebois, ministre déléguée à la Réadaptation, à la Protection de la jeunesse et à la Santé publique, à l'effet que le gouvernement du Québec procédera bientôt à la révision de la *Loi sur le tabac*;

Considérant qu'au cours des cinq (5) dernières années, environ 100 000 jeunes sont devenus fumeurs et 50 000 Québécois sont décédés à cause du tabagisme, selon les statistiques de la Coalition québécoise pour le contrôle du tabac;

Considérant que la Société canadienne du cancer indique que la réduction du taux de tabagisme a un impact immédiat et positif pour l'amélioration de la santé publique;

Considérant qu'en novembre 2014, plus de 50 organismes travaillant dans le domaine de la santé ont lancé une campagne afin de réduire le taux de tabagisme à « 10 % dans 10 ans », en proposant que les mesures pour atteindre l'objectif de la campagne soient incluses dans la révision de la *Loi sur le tabac*;

Considérant que pour atteindre cet objectif, le milieu de la santé propose des mesures prioritaires visant à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes, comme l'interdiction des saveurs et l'emballage neutre et standardisé;

Considérant que le milieu de la santé propose l'amélioration de la protection des non-fumeurs et des enfants contre la fumée secondaire, et demande d'interdire de fumer sur les terrasses publiques, sur les terrains de jeux pour enfants et dans les autos en présence d'enfants.

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers (5) :

D'EXPRIMER le soutien du conseil de la Municipalité de Mille-Isles pour l'objectif de réduire le tabagisme dans la population, et particulièrement à prévenir l'initiation au tabagisme chez les jeunes;

D'INVITER le gouvernement du Québec à considérer les objectifs de la campagne « 10 % dans 10 ans » lors de la révision de la *Loi sur le tabac*.

ADOPTÉE.

2015-05-102

8.16 Autorisation de circuler sur le territoire de Mille-Isles donnée à l'événement cycliste La Grande Traversée

Considérant que l'événement cycliste *La Grande Traversée* prévoit traverser le territoire de la Municipalité de Mille-Isles, et emprunter la route 329, le chemin de Mille-Isles et la Montée de l'Église, le 25 mai 2015 vers 12 h;

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

Considérant qu'il est nécessaire que l'événement ait une autorisation de chacune des villes et des municipalités concernées où circuleront les cyclistes;

Considérant que le conseil encourage toutes activités et événements qui font la promotion des saines habitudes de vie auprès des jeunes et des moins jeunes.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur Fred Beaudoin

APPUYÉ PAR : Madame Dawn Charles

ET **RÉSOLU** à la majorité des conseillers (4) :

D'AUTORISER l'événement cycliste *La Grande Traversée* à circuler sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles et à emprunter la route 329, le chemin de Mille-Isles et la Montée de l'Église, le 25 mai 2015 vers 12 h.

ADOPTÉE.

Monsieur David Hudson s'oppose

2015-05-103

8.17 ***Nomination de monsieur Michel Boyer, maire de la Municipalité de Mille-Isles à titre de célébrant de mariages ou d'unions civiles***

Considérant que les demandes pour célébrer des mariages ou des unions civiles sont de plus en plus nombreuses;

Considérant que l'article 366 du code civil autorise le maire d'une Municipalité à célébrer des mariages ou des unions civiles.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur André Durocher

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE NOMMER monsieur Michel Boyer, maire de la Municipalité de Mille-Isles, célébrant de mariages ou d'unions civiles sur le territoire de la Municipalité de Mille-Isles, et ce, pendant la durée de son mandat.

ADOPTÉE.

9. Période de questions

Les personnes qui le désirent adressent leurs questions au président de l'assemblée.

2015-05-104

10. Levée de la séance

À **20 h 09**, l'ordre du jour est épuisé et plus aucune question n'émane des personnes présentes dans la salle.

IL EST **PROPOSÉ** PAR : Monsieur David Hudson

APPUYÉ PAR : Madame Brenda Dawson

ET **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers (5) :

DE CLORE et lever la présente séance.

ADOPTÉE.

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

Certificat de disponibilités budgétaires

Je, Johanne Ringuette, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour les dépenses décrites au présent procès-verbal.

Johanne Ringuette, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière,

Michel Boyer
Maire et
président d'assemblée

Josée Hébert
Greffière et
Secrétaire-trésorière adjointe

Je, Michel Boyer, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Boyer
Maire et président d'assemblée

Procès-verbal du conseil de la
MUNICIPALITÉ DE MILLE-ISLES

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2015

